



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.109/L.1810
8 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ORGANISATION DES TRAVAUX : RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	2 - 13	2
III. RÉOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1993	14	5
IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL	15	7
<u>Annexe</u>		
COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1993		11

I. INTRODUCTION

1. L'attention du Comité spécial est appelée sur les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (énumérées aux sections II et III ci-après) qui concernent les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en 1994.

II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

2. Le Comité spécial a été créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1961. Le Comité a été prié d'étudier l'application de ladite déclaration, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960, et de formuler des suggestions et des recommandations quant aux progrès réalisés et à la mesure dans laquelle la Déclaration était mise en oeuvre.

3. A sa dix-septième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial¹, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 1810 (XVII) du 17 décembre 1962, par laquelle elle a élargi la composition du Comité spécial en y adjoignant sept nouveaux membres. Elle a invité le Comité "à continuer de rechercher les voies et moyens les mieux appropriés en vue de l'application rapide et intégrale de la Déclaration à tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance".

4. A la même session, par sa résolution 1805 (XVII) du 14 décembre 1962 sur la question du Sud-Ouest africain, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de s'acquitter mutatis mutandis des tâches assignées au Comité spécial pour le Sud-Ouest africain par la résolution 1702 (XVI) du 19 décembre 1961. Par sa résolution 1806 (XVII) du 14 décembre 1962, l'Assemblée a décidé de dissoudre le Comité spécial pour le Sud-Ouest africain.

5. Par sa résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et a prié le Comité spécial d'étudier les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

6. A la même session et à chacune des sessions suivantes, après avoir examiné le rapport du Comité spécial², l'Assemblée générale a adopté une résolution reconduisant le mandat du Comité.

7. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, sur la base d'une recommandation du Comité spécial, a adopté sa résolution 35/118 du 11 décembre 1980, en annexe de laquelle figure le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

8. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle proclamait la décennie 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

9. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/181 du 19 décembre 1991, a adopté les propositions contenues dans l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1) en date du 13 décembre 1991, qui constituent le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Plan contenait notamment les dispositions suivantes :

"22. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux devrait, en collaboration avec les Puissances administrantes :

a) Analyser périodiquement, pour chaque territoire, le stade atteint et les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) Examiner l'impact de la situation économique et sociale sur le progrès politique et constitutionnel dans les territoires non autonomes;

c) Durant la Décennie, organiser des séminaires tour à tour dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'au Siège des Nations Unies, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action, avec la participation des peuples des territoires non autonomes, de leurs représentants élus, des Puissances administrantes, des États Membres, des organisations régionales, des institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'experts.

23. Le Comité spécial devrait, à titre prioritaire, s'efforcer d'obtenir la pleine collaboration des Puissances administrantes en vue de l'envoi de missions de visite des Nations Unies dans les territoires non autonomes.

24. Le Comité spécial, en collaboration avec les Puissances administrantes, devrait faire tout son possible pour faciliter et encourager la participation de représentants des territoires non autonomes aux travaux des organisations internationales et régionales, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, du Comité spécial lui-même et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de décolonisation."

10. A sa quarante-huitième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial³, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/52 du 10 décembre 1993, dans laquelle, entre autres dispositions, elle :

"5. Approuve le rapport que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a établi sur ses travaux de 1993, y compris le programme de travail envisagé pour 1994⁴;

...

/...

10. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, de prendre, en ce qui concerne tous les territoires qui n'exercent pas encore leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, les mesures qu'elle a approuvées touchant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et, en particulier :

a) De faire des propositions précises pour l'élimination des dernières manifestations du colonialisme et de lui en rendre compte lors de sa quarante-neuvième session;

b) De faire des suggestions concrètes pour aider le Conseil de sécurité à étudier les mesures à prendre en vertu de la Charte touchant les faits nouveaux qui surviendraient dans les territoires coloniaux et qui risqueraient de menacer la paix et la sécurité internationales;

c) De continuer à suivre la façon dont les États Membres appliquent la résolution 1514 (XV) et les autres résolutions sur la décolonisation;

d) De continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant régulièrement des missions de visite, et de lui recommander les mesures les plus aptes à permettre aux populations de ces territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance;

e) De tout mettre en oeuvre pour obtenir que les gouvernements du monde entier et les organisations nationales et internationales appuient les objectifs de la Déclaration et appliquent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière;

11. Demande également aux Puissances administrantes de continuer d'aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat et de recevoir des missions de visite dans les territoires pour qu'elles y obtiennent des renseignements de première main et s'assurent des vœux et des aspirations de leurs habitants;

12. Demande en outre aux Puissances administrantes qui n'ont pas participé aux travaux du Comité spécial de le faire à sa session de 1994;".

11. Avant l'adoption de la résolution 48/52, dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé les propositions figurant dans le rapport du Comité spécial concernant le projet de programme de travail du Comité pour 1994, et de la résolution 48/53 du 10 décembre 1993, relative à la diffusion d'informations sur la décolonisation, l'Assemblée a entendu un exposé oral du représentant du Secrétariat ayant trait aux incidences sur le budget-programme des recommandations contenues dans ces projets de résolution (A/48/PV.75).

12. Dans une lettre datée du 23 décembre 1993, adressée au Président du Comité spécial (A/AC.109/1178), le Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Président que le Gouvernement de la République tchèque avait décidé de se retirer du Comité spécial à compter du 1er janvier 1994. Le 7 février 1994, le Président a transmis la lettre susmentionnée au Président de l'Assemblée générale pour suite à donner.

13. Au 1er janvier 1994, le Comité spécial se composait des 24 membres suivants : Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie. On trouvera à l'annexe au présent document la composition des organes subsidiaires du Comité en 1993.

III. RÉSOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1993

14. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la section II, l'Assemblée générale, au paragraphe 10 de sa résolution 48/52, a prié le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, de prendre, en ce qui concerne tous les territoires qui n'exercent pas encore leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, les mesures qu'elle a approuvées touchant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et, en particulier, de faire des propositions précises pour l'élimination des dernières manifestations du colonialisme. L'Assemblée a en outre adopté 9 autres résolutions, 2 consensus et 4 décisions concernant des questions particulières examinées par le Comité en 1993. On trouvera ci-après la liste des textes en question. Les membres du Comité jugeront peut-être utile de tenir compte de ces textes lorsqu'ils établiront le programme de travail du Comité pour 1994.

A. Résolutions, consensus et décisions concernant des territoires particuliers

1. Résolutions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Sahara occidental	48/49	10 décembre 1993
Nouvelle-Calédonie	48/50	10 décembre 1993
Samoa américaines, Anguilla, Bermudes, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes, Guam, Montserrat, Tokélaou, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines	48/51 A et B	10 décembre 1993

/...

2. Consensus

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Gibraltar	48/422	10 décembre 1993
Pitcairn	48/423	10 décembre 1993

3. Décisions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Timor oriental	48/402	24 septembre 1993
Iles Falkland (Malvinas)	48/408	16 novembre 1993
Sainte-Hélène	48/424	10 décembre 1993

B. Résolutions concernant d'autres questions

<u>Question</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	48/45	10 décembre 1993
Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale	48/46	10 décembre 1993
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	48/47	10 décembre 1993
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes	48/48	10 décembre 1993
Diffusion d'informations sur la décolonisation	48/53	10 décembre 1993

C. Décision concernant d'autres questions

<u>Question</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration	48/421	10 décembre 1993

IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DU COMITE SPÉCIAL

15. Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session qui se rapportent aux travaux du Comité spécial sont énumérées ci-après :

<u>Question</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Levée des sanctions contre l'Afrique du Sud	48/1	8 octobre 1993
Mesures visant à renforcer la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes	48/12	28 octobre 1993
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	48/21	22 novembre 1993
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique	48/24	24 novembre 1993
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine	48/25	29 novembre 1993
Questions relatives à l'information	48/44 A et B	10 décembre 1993
Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	48/83	16 décembre 1993
État de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid	48/89	20 décembre 1993
Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	48/90	20 décembre 1993

<u>Question</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	48/91	20 décembre 1993
Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	48/92	20 décembre 1993
Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination	48/93	20 décembre 1993
Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	48/94	20 décembre 1993
Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	48/108	20 décembre 1993
Lutte internationale contre l'abus, la production et le trafic illicites des drogues	48/112	20 décembre 1993
Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme	48/119	20 décembre 1993
Conférence mondiale sur les droits de l'homme	48/121	20 décembre 1993
Autres moyens qu'offrent les organismes des Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales	48/123	20 décembre 1993
Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux	48/124	20 décembre 1993
Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité	48/125	20 décembre 1993
Droit au développement	48/130	20 décembre 1993
Année internationale des populations autochtones	48/133	20 décembre 1993

<u>Question</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale	48/159 A à D	20 décembre 1993
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	48/160	20 décembre 1993
Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	48/162	20 décembre 1993
Décennie internationale des populations autochtones	48/163	21 décembre 1993
Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	48/193	21 décembre 1993
Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement	48/205	21 décembre 1993
Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90	48/214	23 décembre 1993
Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995	48/215	23 décembre 1993
Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	48/218	23 décembre 1993
Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993	48/219 A et B	23 décembre 1993
Plan des conférences	48/222	23 décembre 1993
Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995	48/228	23 décembre 1993
Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995	48/229	23 décembre 1993
Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995	48/231	23 décembre 1993
Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1994-1995	28/232	23 décembre 1993

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, annexes, additif au point 25 de l'ordre du jour, document A/5238.

² Voir les rapports que le Comité spécial a présentés à l'Assemblée générale de sa dix-huitième à sa quarante-huitième session. Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 23 (A/46/23); ibid., quarante-septième session, Supplément No 23 (A/47/23); et ibid., quarante-huitième session, Supplément No 23 (A/48/23).

³ A/48/23 (Parties I à VIII); sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/23).

⁴ A/48/23 (Partie I), chap. I, sect. J; sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/23).

Annexe

COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1993

Groupe de travail

Membres du Bureau du Comité spécial :

Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)
Cuba (Vice-Président)
Sierra Leone (Vice-Président)
République tchèque (Vice-Président)
République arabe syrienne (Rapporteur)

Membres du Bureau du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance :

Tunisie (Président)
Iran (République islamique d') (Rapporteur)

Autres membres :

Congo
Fidji
Trinité-et-Tobago

Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance (25 membres)

Afghanistan	Iran (République islamique d')
Bulgarie	Iraq
Chili	Mali
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)
Congo	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire	République tchèque
Cuba	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Sierra Leone
Fédération de Russie	Trinité-et-Tobago
Fidji	Tunisie
Grenade	Venezuela
Inde	Yougoslavie
Indonésie	
